

À l'attention des membres de l'Association des étudiantEs en droit (AED),

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'AED du 8 février 2012, 135 membres étaient présents. Dans ce document, vous avez la proposition adoptée par la majorité des membres et l'explication de cette proposition.

La proposition :

Considérant la position de l'AED contre la hausse actuelle des frais de scolarité ;
Considérant que dans le cadre de la campagne contre la hausse, la division et le dédoublement de travail sont non souhaitables ;
Considérant que toute position contraire entre faculté et département amènera vraisemblablement des conflits et risques de dérapage ;
Considérant que les étudiant(e)s de droit sont représentés au niveau facultaire

Que l'AED respecte et s'enlignera sur la position de l'assemblée générale facultaire quant à une éventuelle grève étudiante ;
Que l'AED invite ses membres à participer à cette assemblée générale ;
Que l'AED œuvre à atténuer les effets de toute éventuelle grève sur les étudiants étrangers, les cliniques juridiques, les concours/simulations, les stages, et s'assure qu'elle n'aura pas d'effet sur les admissions au Barreau lors de la session d'automne prochain.

L'explication :

- L'assemblée générale des membres a décidé que l'AED, dans sa mobilisation contre la hausse des frais, doit respecter et s'enligner avec l'AFESPED s'il y a grève étudiante;
- L'AED ne tiendra pas de vote sur la grève générale illimitée;
- **Chaque membre de l'AED, étant également membre de l'AFESPED, doit se prononcer sur la question de grève lors de l'assemblée générale de l'AFESPED qui aura lieu le 13 février 2012;**
- L'AED aura le mandat d'atténuer les effets négatifs de toute éventuelle grève.

Dans l'éventualité que l'AFESPED déclenche une grève générale illimitée, voici ce qui se passera :

- Les professeurs et les chargés de cours ont l'obligation de se rendre en classe;
- Ils devront juger si les conditions normales d'enseignement sont réunies;
- Il est à noter que l'assemblée départementale des sciences juridiques (où se réunissent les professeurs en droit) a adopté une résolution qui « soutient avec force et détermination le mouvement des étudiantEs dans sa lutte contre la hausse des frais de scolarité et pour la pleine réalisation du droit à l'éducation » (15 décembre 2011);
- Vos associations devront faire pression pour que le mouvement adopté soit respecté;
- L'AED tiendra un forum des étudiants pour vous informer des cours qui sont levés et pour répondre à vos questions.

Pour se joindre à la mobilisation contre la hausse des frais : mob@droituqam.com;

Pour les questions académiques : academique@droituqam.com;

Pour toute question générale : exec@droituqam.com;

Pour vous exprimer dans le journal étudiant : redac@droituqam.com.